EURODIEX
Votre Partenaire Diagnostics

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 236 (V)

Réf dossier n° 24-0412_Batiment31

Type de bien : **Local**

Adresse du bien :

31-33 avenue Aristide Briand

77124 VILLENOY

Donneur d'ordre	Propriétaire
CAISSE D EPARGNE ET DE PREVOYANCE IDF/ C/o BOSQUE & ASSOCIES 2 , Place de la République- BP126 93623 AULNAY SOUS BOISCedex	CAISSE D EPARGNE ET DE PREVOYANCE IDF/ C/o BOSQUE & ASSOCIES 2 , Place de la République- BP126 93623 AULNAY SOUS BOISCedex

Date de mission	Opérateur
25/06/2024	

SOMMAIRE

CERTIFICAT DE SURFACE **3**
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE 3

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE **6**

ANNEXES **10**

EURODIEX
Votre Partenaire Diagnostics

CERTIFICAT DE SURFACE HABITABLE

Réf dossier n° 24-0412_Batiment31

Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE	DONNEUR D'ORDRE
Adresse : **31-33 avenue Aristide Briand** Code postal : **77124** Ville : **VILLENOY** Type de bien : **Local** Section cadastrale : **AD** N° parcelle(s) : **18**	Nom : **CAISSE D EPARGNE ET DE PREVOYANCE IDF/** AVOVENTES Adresse : **C/o BOSQUE & ASSOCIES 2 , Place de la République- BP126** Code postal : **93623** Ville : **AULNAY SOUS BOIScedex**	Nom : **CAISSE D EPARGNE ET DE PREVOYANCE IDF/** AVOVENTES Adresse : **C/o BOSQUE & ASSOCIES 2 , Place de la République- BP126** Code postal : **93623** Ville : **AULNAY SOUS BOIScedex** Date du relevé : **25/06/2024**

☒ Mesurage visuel ☐ Autre :

Etage	Local	Superficies habitables	Superficies non comptabilisées	Superficies des annexes mesurées
Batiment3 1RDC	Cuisine 1	7,18		
Batiment3 1RDC	Préparation	12,64		
Batiment3 1RDC	Dégagement 1	13,04		
Batiment3 1RDC	pièce 1	13,09		
Batiment3 1RDC	pièce 2	10,56		
Batiment3 1RDC	W.C 1	5,62		
Batiment3 1RDC	Dégagement 2	9,06		
Batiment3 1RDC	pièce 3	7,16		
Batiment3 1RDC	W.C 2	1,41		
Batiment3 1RDC	Douche 1	1,48		
Batiment3 1RDC	Dégagement 3	8,49		
Batiment3 1RDC	W.C 3	2,23		
Batiment3 1RDC	pièce 4	19,79		
Batiment3 1RDC	pièce 5	14,06		
Batiment3 1RDC	pièce 6	14,68		
Batiment3 1RDC	Local 1	41,61		
Batiment3 1RDC	Dégagement 4	158,48		
Batiment3 1RDC	Chambre froide	65,00		
Batiment3 1RDC	W.C 4	2,18		
Batiment3	entrepot	755,57		

65 avenue du Général de Gaulle – 77420 CHAMPS SUR MARNE – Tél : 01 60 08 07 57
Email : contact@eurodiex.com – Site web : www.eurodiex.com – Code NAF : 7112B / N° Siret : 433 760 725 00047

Etage	Local	Superficies habitables	Superficies non comptabilisées	Superficies des annexes mesurées
1RDC				
Batiment3 1RDC	Garage	60,40		
Batiment3 1RDC	salle	262,55		
Batiment3 1RDC	Local 2	1,87		
Batiment3 1RDC	Entrée	12,34		
Batiment3 1RDC	Dégagement 5	39,54		
Batiment3 1RDC	sanitaires	10,65		
Batiment3 1RDC	W.C 5	2,17		
Batiment3 1RDC	Palier	2,81		
Batiment3 1RDC	W.C 6	2,31		
Batiment3 1RDC	Salle d'eau 1	4,26		
Batiment3 1RDC	Réserve	2,29		
Batiment3 1-1	hangar	309,45		
Batiment3 1-1	Dégagement 6	1,90		
Batiment3 1-1	Local 3	4,79		
Batiment3 1-1	pièce 7	26,94		
Batiment3 1-1	pièce 8	9,81		
Batiment3 1-1	pièce 9	45,05		
Batiment3 1_1er	Mezzanine	272,66		
Batiment3 1_1er	W.C 7	0,96		
Batiment3 1_1er	W.C 8	0,99		
Batiment3 1_1er	W.C 9	0,99		
Batiment3 1_1er	Douche 2	1,82		
Batiment3 1_1er	Douche 3	1,82		
Batiment3 1_1er	Douche 4	1,82		
Batiment3 1_1er	Cuisine 2	41,71		
Batiment3 1_1er	Local 4	18,80		
Batiment3 1_1er	Local 5	19,94		
Batiment3 1_1er	Salle séjour	29,34		
Batiment3 1_1er	Salle d'eau 2	7,40		
Batiment3 1_1er	Cuisine 3	11,49		
Batiment3 1_1er	Local 6	2,54		

65 avenue du Général de Gaulle – 77420 CHAMPS SUR MARNE – Tél : 01 60 08 07 57
Email : contact@eurodiex.com – Site web : www.eurodiex.com – Code NAF : 7112B / N° Siret : 433 760 725 00047

Etage	Local	Superficies habitables	Superficies non comptabilisées	Superficies des annexes mesurées
Batiment3 1_1er	Dégagement 7	1,69		
Batiment3 1_1er	pièce 10	11,55		
Batiment3 1_1er	pièce 11	16,71		
Batiment3 1_1er	pièce 12	47,70		
	TOTAL	2452,39	0	0

Total des surfaces habitables **2452,39 m²** (deux mille quatre cent cinquante deux mètres carrés trente neuf)

DATE DU RAPPORT : **04/07/2024**
OPÉRATEUR : AVOVENTES AVOVENTES

CACHET

SIGNATURE

65 avenue du Général de Gaulle – 77420 CHAMPS SUR MARNE – Tél : 01 60 08 07 57
Email : contact@eurodiex.com – Site web : www.eurodiex.com – Code NAF : 7112B / N° Siret : 433 760 725 00047

Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre **(6.3.c bis)**

N° : 24-0412_Batiment31
Valable jusqu'au : 03/07/2034
Le cas échéant, nature de l'ERP :
Année de construction : Avant 1975
Adresse : 31-33 avenue Aristide Briand
77124 VILLENOY

Date rapport : 04/07/2024 Date visite : 25/06/2024
Diagnostiqueur : AVOVENTES
Cachet et signature :

[x] Bâtiment entier
Sth : 2697,629 m²

[ ] Partie de bâtiment (à préciser) :

Propriétaire :
Nom : CAISSE D EPARGNE ET DE PREVOYANCE IDF/ AVOVENTES
Adresse : C/o BOSQUE & ASSOCIES 2 , Place de la République- BP126
93623 AULNAY SOUS BOIScedex

Gestionnaire (s'il y a lieu) :
Nom :
Adresse :

Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée : CONSOMMATIONS N0N DISPONIBLES

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie en kWhEF	**détail par énergie en kWhEP**	
Bois, biomasse	0 kWhEF	0 kWhEP	**0,00 € TTC**
Electricité	0 kWhEF	0 kWhEP	**0,00 € TTC**
Gaz	0 kWhEF	0 kWhEP	**0,00 € TTC**
Autres énergies	0 kWhEF	0 kWhEP	**0,00 € TTC**
Production d'électricité à demeure	0	0 kWhEP	**€ TTC**
Abonnements			**0,00 € TTC**
TOTAL		0 kWhEP	**0,00 € TTC**

Consommations énergétiques (en énergie primaire) **pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure**

Consommation estimée : 0,00 kWhEP/m².an

Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Estimation des émissions : 0,00 kg éqCO2/m².an

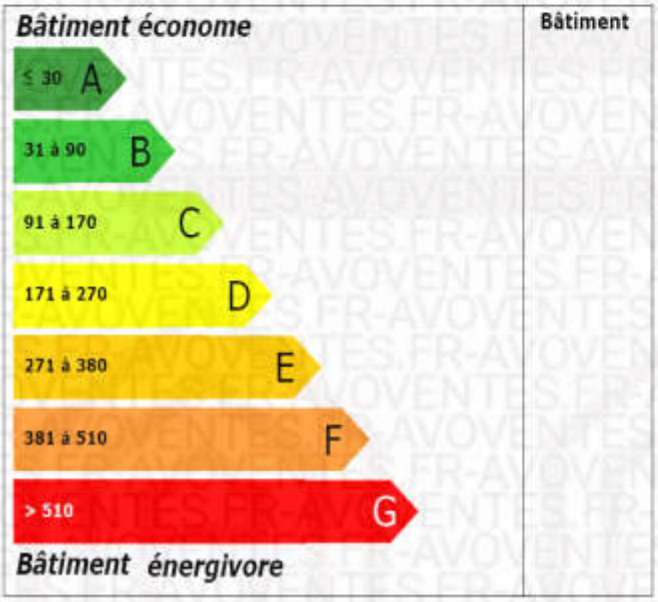

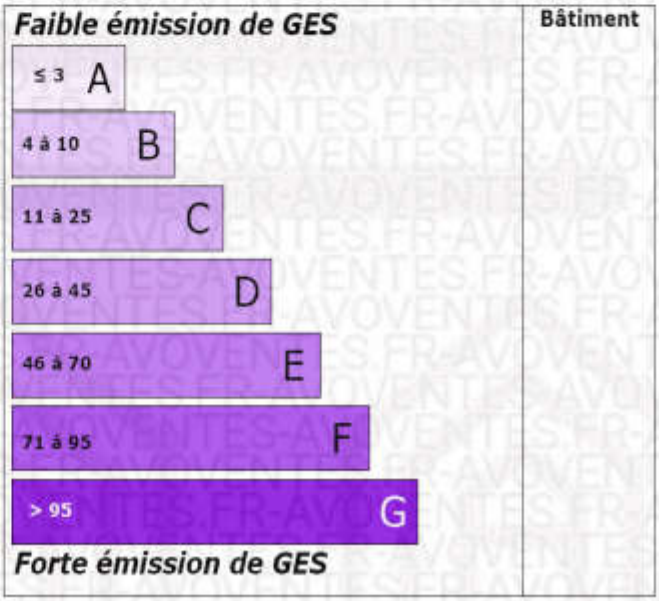

65 avenue du Général de Gaulle – 77420 CHAMPS SUR MARNE – Tél : 01 60 08 07 57
Email : contact@eurodiex.com – Site web : www.eurodiex.com – Code NAF : 7112B / N° Siret : 433 760 725 00047

EURODIEX
Votre Partenaire Diagnostics

Diagnostic de performance énergétique (6.3.c bis)

Référence du logiciel validé : **Expertec Pro (v 2.0)**	Référence du DPE : **2477T2438308T**

Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
Murs : **Inconnu (isolé par extérieur) année des travaux d'isolation : Inconnue**	**Système de chauffage:** **Convecteurs électriques NF électricité performance catégorie C** **Pompe à chaleur air / air**	**Système de production d'eau chaude sanitaire :** **Chauffe-eau électrique installé entre 5 et 15 ans**
Toiture : Combles perdus (non isolé)	**Système de refroidissement :**	**Système d'éclairage : spot led** **fluo-compact** **incandescent**
Menuiseries ou parois vitrées : **Fenêtre double vitrage pvc 4/6/4 ou inconnue** **Fenêtre double vitrage bois 4/6/4 ou inconnue** **Fenêtre simple vitrage métal**		**Système de ventilation : Naturelle par défauts d'étanchéité (menuiseries,...)**
Plancher bas : Terre-plein (non isolé)	**Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :** ☐Oui ☐Non ☑ Non requis	
Nombres d'occupants : 0	**Autres équipements consommant de l'énergie : Abscence**	
Énergies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	**0kWh$_{EP}$/m².an**
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :		

Pourquoi un diagnostic

• Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
• Pour comparer les différents locaux entre eux ;
• Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour disposer de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.
L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires :

65 avenue du Général de Gaulle – 77420 CHAMPS SUR MARNE – Tél : 01 60 08 07 57
Email : contact@eurodiex.com – Site web : www.eurodiex.com – Code NAF : 7112B / N° Siret : 433 760 725 00047

Diagnostic de performance énergétique (6.3.c bis)

Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment: les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire et/ou quotidienne.
- Vérifier la température intérieure de consigne : elle peut être abaissée considérablement selon la durée de la période d'inoccupation, traitez chaque local avec sa spécificité (par exemple, température entre 14 et 16°C dans une salle de sport, réglez le chauffage en fonction du taux d'occupation et des apports liés à l'éclairage dans une salle de spectacle).
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêter les chauffes eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel
- Remplacer les lampes à incandescence pas des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux inoccupés la nuit, avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille)
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Eteindre les équipements lors des périodes d'inoccupation.
- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires.

Compléments

65 avenue du Général de Gaulle – 77420 CHAMPS SUR MARNE – Tél : 01 60 08 07 57
Email : contact@eurodiex.com – Site web : www.eurodiex.com – Code NAF : 7112B / N° Siret : 433 760 725 00047

Diagnostic de performance énergétique (6.3.c bis)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Mesures d'amélioration	Commentaires
Ouvrir les fenêtres en été pendant la nuit afin de rafraîchir la structure et de profiter le lendemain de la fraîcheur accumulée.	
Remplacement des convecteurs par des émetteurs rayonnants au minimum dans les pièces principales.	
Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire.	L'attribution de certaines aides (primes et crédits d'impôt) est conditionnée à des plafonds de ressources. Les travaux engagés doivent respecter les caractéristiques exigées par les dispositifs d'aide*.
Installer Ventilation Mécanique Contrôlée simple flux	

COMMENTAIRES :

l'occupant a refusé de remettre les factures de consommations , par conséquent seul le descriptif du bati est référencé

LES TRAVAUX SONT À RÉALISER PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

WWW.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR, RUBRIQUE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

WWW.ADEME.FR

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par
Bureau Veritas certification
Bureau Veritas certification - 60 ,avenue du Général de Gaulle - Immeuble le Guillaumet - 92046 Paris la Défense

65 avenue du Général de Gaulle – 77420 CHAMPS SUR MARNE – Tél : 01 60 08 07 57
Email : contact@eurodiex.com – Site web : www.eurodiex.com – Code NAF : 7112B / N° Siret : 433 760 725 00047

ANNEXES

ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

AVOVENTES

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Tarsolino métropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/03/2020	27/03/2021
Plomb cans invention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	27/04/2020	28/04/2021
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	21/06/2020	04/06/2021
Electricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	21/12/2020	22/12/2020
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/02/2020	18/02/2021
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	21/12/2020	18/02/2021

Date : 16/12/2022
Numéro du certificat : 4007362

AVOVENTES

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

AVOVENTES

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/12/2020	20/12/2020
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/12/2020	20/12/2020

Date : 16/12/2022
Numéro du certificat : 1704620

AVOVENTES

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES

EURODIEX
Votre Partenaire Diagnostics

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, AVOVENTES AVOVENTES, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 1500000 € € par sinistre et 1500000 € € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

Signature

65 avenue du Général de Gaulle – 77420 CHAMPS SUR MARNE – Tél : 01 60 08 07 57
Email : contact@eurodiex.com – Site web : www.eurodiex.com – Code NAF : 7112B / N° Siret : 433 760 725 00047

EURODIEX
Votre Partenaire Diagnostics

ATTESTATION D'ASSURANCE

COURTIER
VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
05 56 30 95 75
08 97 50 56 06
contact@vdassocies.fr
N°ORIAS 13 010 220 (VD ASSOCIES)
Site ORIAS www.orias.fr

réinventons / notre métier AXA

Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :

SASU EURODIEX
65 AV DU GENERAL DE GAULLE
77420 CHAMPS SUR MARNE

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10288677204 ayant pris effet le 01/01/2019.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes :

AMIANTE :
DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE
ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU ABSENCE D'AMIANTE

PLOMB :
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

ETAT PARASITAIRE :
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETTES, LYCTUS)

MESURES :
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
CERTIFICAT DE SURFACE (art 111-2 DU CCH)

AUTRES :
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
ERP ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.
ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.
ETAT DES LIEUX LOCATIFS
CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION
DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
DIAGNOSTIC ET PRELEVEMENTS HAP
DIAGNOSTIC POLLUTION DES SOLS
GESTION POUR LE COMPTE DE TIERS DU DTA ET DES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES AMIANTE ET PLOMB (EXTERNALISATION DES DIAGNOSTICS VIA LA PLATEFORME BATINBOX)

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 1.500.000€ par année d'assurance.

La présente attestation est valable du **1ER JANVIER 2024** au **31 DECEMBRE 2024** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.
L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation.
A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2024 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).
Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 05/01/2024
Pour la compagnie

VD ASSOCIES
81, Bd Pierre Premier
33110 LE BOUSCAT
RCS : 734 672 238 ORIAS : 13010220
Tél. : 05 56 30 95 75